

CLAUSES ET CONDITIONS DE LA TRANSACTION

PAIEMENT - Un premier acompte équivalent à 50% du prix de la location est demandé au moment de la réservation. Le premier acompte sera affecté à la location. Veuillez effectuer le paiement via le site internet. Le premier acompte n'est pas un chèque de caution. Le SOLDE DE LA LOCATION est dû trente (30) jours avant votre arrivée.

ANNULATIONS

- Remboursement à 100% pour toute annulation effectuée plus de 60 jours avant la date d'arrivée.
- Remboursement à 50% pour toute annulation effectuée plus de 30 jours avant la date d'arrivée.
- Une annulation à moins de 30 jours, une non-présentation (après un délai de 24 heures sans avis notifié) ou un départ prématuré ne garantit pas le remboursement de la location.
- Toute **MODIFICATION** sera soumise à des frais administratifs de 30 €.

Un **DÉPÔT DE GARANTIE** de 500 € est demandé. Il doit être reçu avant l'arrivée via Swikly; enregistrement des frais 1.8% + 0.25 € HT (9,25 €) et de commission supplémentaire sur le montant encaissé 3.4% + 0.25 € HT. Le dépôt de garantie N'EST PAS affecté à la location; néanmoins, il est intégralement remboursable dans les 30 jours après le départ, si les conditions ci-dessous sont remplies:

- Aucune dégradation de la propriété et de ses biens n'aura été constatée selon l'inventaire au-delà d'une usure normale.
- Pas de linge de maison perdu ou abîmé.
- La maison doit être restituée dans un état de propreté similaire à celui dans lequel elle a été découverte à l'arrivée sous peine d'être redevable d'une facture d'une somme pouvant atteindre 90€ qui sera présentée par le Concierge avec une charge minimum de 30 €.
- Toutes les ordures et tous les déchets sont triés, placés dans des poubelles puis emmenés dans les colonnes d'apport volontaire les plus proches. Pour les ordures ménagères uniquement, un (1) dépôt de poubelle par semaine est inclus dans le prix de la location. En cas d'utilisation plus importante, un supplément de 1,85 € sera facturé par dépôt additionnel. Informations complémentaires et localisation des colonnes d'apport volontaire, y compris pour les emballages et papier, verre et coquillages selon le dépliant d'affichage pour les ménages.
- La vaisselle sale sera placée dans le lave-vaisselle et nettoyée.
- Toute clé sera rendue et la propriété sera verrouillée.
- Toute facture encourue pendant le séjour sera payée au concierge ou le propriétaire.

La **TAXE DE SÉJOUR** s'élève à 2,31 € par personne et par nuit - meublés de tourisme 4 étoiles.

La **CAPACITÉ MAXIMALE** de la propriété est de 5 personnes (4 + bébé).

DURÉE MINIMALE DE SÉJOUR – Cette propriété requiert une durée minimale de séjour de trois (3) nuits. Des durées de séjour minimales plus longues peuvent être exigées en périodes de vacances. Si une location est réservée pour moins de trois jours, l'hôte devra payer le tarif d'un séjour de trois nuits.

DURÉE MAXIMALE DE SÉJOUR – Ce bien est une location de vacances dont la durée ne peut excéder la période fixée initialement convenue.

INCLUS DANS LE PRIX - Le Tarif inclut les services d'un Concierge, le Wifi, le parking, l'eau et le chauffage. Pendant la saison d'hiver, il y aura un supplément pour le chauffage. La propriété ne dispose pas de bornes de recharge pour **VÉHICULES ÉLECTRIQUES (VE)** sur place; par conséquent, n'utilisez pas l'électricité domestique sans l'accord préalable du propriétaire, sinon le client devra payer la charge. Des bornes de recharge se trouvent à proximité sur l'Île d'Oléron.

LINGE - Des forfaits draps et linge de toilette sont proposés en option (service assuré par la Conciergerie et le propriétaire), en supplément du prix de la location, au moment de la réservation.

PAS DE SERVICE DE MÉNAGE QUOTIDIEN

PARKING - Le parking est limité à un (1) véhicule. Le stationnement dans la rue est permis.

Cet établissement est strictement **NON-FUMEUR**; à l'intérieur comme à l'extérieur du logement.

LES ANIMAUX DE COMPAGNIE ne sont strictement pas autorisés sous aucune condition sur la propriété.

POÊLE À BOIS - Il ne doit jamais être utilisé.

ASSURANCE – Tous les hôtes sont tenus de souscrire leur propre assurance vacances pour cet hébergement et de vérifier si leur contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances – l'assurance responsabilité civile).

La propriété est privée, le propriétaire n'est responsable d'aucun accident, blessure ou maladie qui pourrait survenir sur sa propriété ou dans ses infrastructures. Le Propriétaire n'est pas responsable de la perte d'objets personnels ou d'objets de valeurs appartenant aux hôtes. En acceptant cette réservation, il est compris que les hôtes assumeront expressément tout incident survenant par/lors de leur utilisation des infrastructures ou de ceux de tiers qu'ils inviteraient sur les lieux.

